



PRÉFET
DE LA DRÔME

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet
Direction des sécurités
Bureau de la Planification et de la Gestion de l'Évènement
pref-questions-covid@drome.gouv.fr

La Préfète,

Valence, le 20/12/2021

Mesdames et Messieurs les maires
du département de la Drôme

Copie à : Mesdames et Messieurs les
parlementaires

Objet : Covid-19 – Rappel sur les mesures réglementaires en vigueur

Notre département est aujourd'hui l'un des plus touchés par la 5^{ème} vague de COVID-19 et par la propagation du variant delta. En effet, notre **taux d'incidence est le plus élevé de France** avec 1 118 cas pour 100 000 habitants au 16 décembre 2021, soit près de deux fois la valeur du taux d'incidence national. Si le variant Omicron n'a, pour l'heure, pas été détecté sur notre territoire, il est fort probable que sa diffusion extrêmement rapide nous concerne dans les semaines à venir et impacte fortement nos structures hospitalières.

Face à cette situation particulièrement inquiétante et à la perspective des fêtes de fin d'année, j'en appelle à notre **responsabilité individuelle et collective**. Il est impératif de limiter au plus vite les situations d'interactions et de maintenir nos efforts en matière de respect des gestes barrières, de dépistage et de vaccination.

Je vous rappelle que le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, mis à jour le 10 décembre 2021, interdit les **activités de danse et les soirées dansantes** dans les discothèques, les bars et les restaurants. Par assimilation et en vertu de l'article 29 de ce même décret, j'ai décidé d'interdire ce type d'évènement dans tout type d'ERP (salles des fêtes, locaux associatifs, gymnases, bowlings...).

Conformément aux annonces du Premier Ministre de vendredi dernier, je vous invite vivement à renoncer aux **événements qui seraient manifestement risqués** du point de vue de la configuration des lieux, du type d'évènement et du type de public attendu.

De façon très concrète, sont à proscrire :

- les arbres de Noël et spectacles de fin d'année à destination des enfants ;
- les repas des anciens ;
- les évènements associatifs festifs ;
- les lotos ;
- les concerts (en intérieur et en extérieur) ;
- les grands rassemblements publics et festifs en extérieur, tels que les feux d'artifice, les fêtes foraines... ;
- ou tout autre évènement pouvant être reporté lorsque la situation sanitaire le permettra.

De même, je vous encourage vivement à annuler ou à reporter vos **cérémonies de vœux**, a fortiori si ces dernières donnent lieu à des rassemblements importants et/ou si elles sont accompagnées par un moment de convivialité.

Les forces de sécurité intérieures seront particulièrement mobilisées pour veiller au respect des mesures réglementaires dans le cadre du **plan de contrôle** que je leur ai fixé. Elles seront notamment présentes les soirs de réveillon pour prévenir la formation de rassemblements sur la voie publique, manifestement incompatibles avec les recommandations sanitaires et susceptibles de générer des troubles à l'ordre public. En complément et comme chaque année, je prendrai un arrêté préfectoral interdisant la consommation de nourriture et d'alcool sur la voie publique le soir du 31 décembre 2021 et jusqu'au 02 janvier 2022. Je serai d'une particulière fermeté dans l'application de sanctions en cas de non-respect de ces mesures.

Enfin, le déploiement de notre **stratégie vaccinale** continue de s'élargir et de se renforcer. Lundi la haute autorité de santé (HAS) a donné son accord pour ouvrir la vaccination à tous les enfants dès 5 ans. Sa mise en œuvre devrait s'effectuer dans les prochains jours. Je vous remercie de bien vouloir vous faire le relai des informations relatives à la vaccination au sein de vos communes et de transmettre à l'unité territoriale de l'ARS vos initiatives ou demandes d'opérations de vaccination sur votre territoire à l'adresse suivante : ars-dt26-crise@ars.sante.fr.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et vous remercie par avance pour votre esprit de responsabilité, dans l'intérêt de notre département et de nos concitoyens.

Bon à vous

La préfète,

Elodie DEGROVANNI